

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-01
Vote des taux 2024
d'imposition des taxes
locales

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_01-DE



*Le onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles 1639A, 1379 et 1407 et suivants, ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux, à la fixation et au vote des taux d'imposition,

Pour mémoire, la loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principale mais la maintient pour les résidences secondaires et les logements vacants.

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, qui rappelle notamment l'augmentation des bases fiscales, il est proposé au conseil municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition, donc de reconduire les taux appliqués.

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE de retenir les taux suivants pour l'année 2024 :

	Taux 2023	Taux 2024
Taxe foncière sur les propriétés bâties	41.45 %	41.45 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	48.65 %	48.65 %
Taxe d'habitation		18.29%

Voté à l'unanimité

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,

Bruno BRONGNIART



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives 2023 1	Taux de référence 2024 2	Taux plafonds 2024 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2) 2024 5	Taux votés 2024 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 2024 7
Taxe foncière bâtie (TFB)	1 149 160	41,45	110,04	1 205 000	499 473	41,45	499 473
Taxe foncière non bâties (TFNB)	125 098	48,65	124,66	129 600	63 050	48,65	63 050
Taxe d'habitation (TH)	47 877	18,29	83,76	38 200	6 987	18,29	6 987
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
			Total	569 510	569 510		569 510
Taxe	Bases d'imposition effectives 2023	Taux de référence de TH 2024	Taux de majoration 2023	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Produit référence (col.4 x col.2 x col.3) 2024	Taux de majoration voté 2024	Produit attendu (col. 4 x col. 6 x taux TH voté 2024)
Majoration de taxe d'habitation (MTHS)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

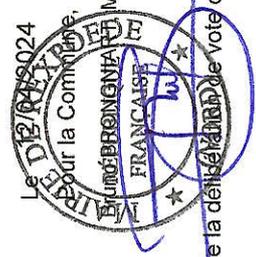
Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafonné indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
Taxe foncière bâties (TFB)	8	9	<input type="checkbox"/>
Taxe foncière non bâties (TFNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
Produit total souhaité	=		Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case
	569 510		
Produit total de référence (total colonne 5)			

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER / PYLONES	TASCOM	TAFNB	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
	0		21 893	0	8 480	120 123	1	11

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2024
569 510		150 496		720 006



Le 11 MARS 2024
Pour la Direction des Finances Publiques,
FRANK MORDACQ
DIRECTEUR REG. DES FINANCES

Le 12/04/2024
Pour la Préfecture,
Le Directeur Régional des Finances Publiques de Lille

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-04
Reprise anticipée des
résultats 2023

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_04-DE



*Le onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'absence de vote du compte de gestion et du compte administratif 2023 ce jour,
Vu le visa du comptable public du SGC de Dunkerque,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire délégué aux finances et au budget,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE de procéder aux reports issus l'exercice 2023, de manière anticipée, selon le tableau annexé, avec notamment une affectation en réserves R1068 en investissement de 315 193, 04 €

Le report en fonctionnement R002 est de 0 €.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



59499

Code INSEE

MAIRIE DE REXPOEDE

Commune

D2024-04

annexe

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE : 2023

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la présidence de Bruno BRONGNIART, Maire
 Après avoir examiné le compte administratif provisoire, statuant sur l'affectation
 anticipée des résultats de fonctionnement de l'exercice 2023,
 Constatant que le projet de compte administratif fait apparaître :
 - un excédent de fonctionnement de **150 806.45 €**
 - un déficit de fonctionnement de /

Nombre de membres en exercice : **19**
 Nombre de membres présents : **14**
 Nombre de suffrages exprimés : **18**
 VOTES : Contre **0** Pour **18**

Décide d'affecter de manière anticipée, le résultat de fonctionnement comme suit :
 Décide d'affecter de manière anticipée et après visa du SGC de Dunkerque, le résultat de
 fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
<u>A Résultat de l'exercice</u>	
précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 150 806, 45 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u>	
ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 164 386, 59 €
C Résultat à affecter	
= A+B (hors restes à réaliser)	+ 315 193, 04 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	- 530 997, 68 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	+ 322 694, 98 €
Besoin de financement F	=D+E 208 302, 70 €
AFFECTATION = C	=G+H
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	315 193, 04 €
G = au minimum, couverture du besoin de financement F	
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	0 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0,00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____, subvention : 401 033.27 € ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionne
 Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administrati

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par Bruno BRONGNIART, Maire, compte tenu de la transmission à la sous-Préfecture, le 11/04/2024 de la
 publication le 15/04/2024

A REXPOEDE, le : 11/04/2024



DEPARTEMENT
du NORDARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE**OBJET**

D2024-05

Vote du budget primitif
2024Date de convocation
5 avril 2024Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024Nombre de conseillers
en exercice
19Nombre de présents
14Nombre de votants
18Extrait du Registre
aux Délibérationsdu Conseil Municipal
de la Commune de **REXPOËDE**

Le **onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis favorable de la commission des finances des 27 mars et 3 avril 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK, Adjoint au Maire délégué aux finances et au budget,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2024 tel qu'il a été présenté ce jour, avec reprise anticipée des résultats du budget 2023 et crédits reportés, en l'arrêtant définitivement à :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes 2024	1 839 183, 33 €
Dépenses 2024	1 839 183, 33 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes 2024	1 002 775, 81 €
Dépenses 2024	1 002 775, 81 €

L - **DIT** que l'ensemble de ces montants est repris dans le document joint à la présente délibération.

Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune : MAIRIE DE REXPOEDE (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21590499600018

POSTE COMPTABLE : SGC DUNKERQUE

M. 57

Budget primitif

Voté par nature

BUDGET : COMMUNE REXPOEDE (3)

ANNEE 2024

(1) Indiquer soit le nom de la collectivité, soit le libellé de l'établissement, soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	10
B2 - Présentation des AE votées (collectivités de plus de 3500 habitants) (1)	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	27
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	28
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	29
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	30
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	32
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	35
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	39

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A1.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	Sans Objet
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	Sans Objet
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A1.908 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	Sans Objet
A2.01 - Opérations non ventilables	Sans Objet
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	Sans Objet
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	Sans Objet
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	Sans Objet
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	Sans Objet
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	Sans Objet
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	Sans Objet
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	Sans Objet
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	Sans Objet
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	Sans Objet
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	Sans Objet
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	Sans Objet
A2.938 - Fonction 8 - Transports	Sans Objet

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	41
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	42
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	46
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	47
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	48

B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	50
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	51
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	52
B3.1 - Etat des provisions constituées	53
B3.2 - Etalement des provisions	55
B4 - Etat des charges transférées	56
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	Sans Objet
B6 - Prêts	57
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	Sans Objet
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	Sans Objet
B7.3 - Etat des emprunts garantis	58
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	59
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	60
B9 - Etat du personnel	61
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Sans Objet
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	Sans Objet
B11.2 - Liste des établissements publics créés	Sans Objet
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	Sans Objet
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	64
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	65
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	66
C2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
C2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents (collectivités de moins de 3 500 habitants)	Sans Objet
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Sans Objet
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	67
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	68

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

 Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2 022

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	11 780,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	856,54
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	909,59
3	Dépenses d'équipement brut / population	286,72
4	Encours de dette / population (2) (3)	558,18
5	DGF / population	207,96
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	53,26 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	99,97 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	31,52 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	61,37 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	5,83 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- avec (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.50 %
- Investissement : 7.50%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget cumulé (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1 (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;

- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;

- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	2 356 172,19	2 174 980,01	-34 612,46	A1 -215 804,64
Investissement	582 219,38	250 220,75 (3)	-198 999,05	A2 -530 997,68
Fonctionnement	1 773 952,81	1 924 759,26 (4)	164 386,59	A3 315 193,04

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 78 338,29	III + IV 401 033,27	B1	322 694,98	
Investissement	I 78 338,29	III 401 033,27	B2	322 694,98	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	106 890,34
Investissement	A2 + B2	-208 302,70
Fonctionnement	A3 + B3	315 193,04

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 78 338,29
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	37 237,57
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	41 100,72
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 401 033,27
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	401 033,27
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	393 439,84	601 742,54
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	78 338,29	401 033,27
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 530 997,68	(si solde positif) 0,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		1 002 775,81	1 002 775,81

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	1 839 183,83	1 839 183,83
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		1 839 183,83	1 839 183,83
TOTAL DU BUDGET (4)		2 841 959,64	2 841 959,64

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	-------------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	0,00
----------------------	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	225 438,73	37 237,57	81 796,65	81 796,65	119 034,22
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	434 054,95	41 100,72	205 000,00	205 000,00	246 100,72
Total des dépenses d'équipement		659 493,68	78 338,29	286 796,65	286 796,65	365 134,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	104 548,77	0,00	106 643,19	106 643,19	106 643,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		104 548,77	0,00	106 643,19	106 643,19	106 643,19
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		764 042,45	78 338,29	393 439,84	393 439,84	471 778,13

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	764 042,45	78 338,29	393 439,84	393 439,84	471 778,13
--------------	-------------------	------------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	530 997,68
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 002 775,81
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 000,00	0,00	48 241,15	48 241,15	48 241,15
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	176 300,00	0,00	315 193,04	315 193,04	315 193,04
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		202 300,00	0,00	363 434,19	363 434,19	363 434,19
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		676 250,50	401 033,27	494 489,71	494 489,71	895 522,98

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	276 846,00		97 616,83	97 616,83	97 616,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	9 945,00		9 636,00	9 636,00	9 636,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		286 791,00		107 252,83	107 252,83	107 252,83

TOTAL	963 041,50	401 033,27	601 742,54	601 742,54	1 002 775,81
--------------	-------------------	-------------------	-------------------	-------------------	---------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 002 775,81
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	107 252,83
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et

réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	511 441,12	0,00	494 459,00	494 459,00	494 459,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	974 532,00	0,00	922 400,00	922 400,00	922 400,00
014	Atténuations de produits	39 009,00	0,00	39 175,00	39 175,00	39 175,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	214 871,00	0,00	220 507,00	220 507,00	220 507,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		1 739 853,12	0,00	1 676 541,00	1 676 541,00	1 676 541,00
66	Charges financières	35 075,97	0,00	55 390,00	55 390,00	55 390,00
67	Charges spécifiques (3)	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 057,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		1 776 086,09	0,00	1 731 931,00	1 731 931,00	1 731 931,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	276 846,00		97 616,83	97 616,83	97 616,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	9 945,00		9 636,00	9 636,00	9 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		286 791,00		107 252,83	107 252,83	107 252,83

TOTAL	2 062 877,09	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 839 183,83
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	65 990,85	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 470,00	0,00	130 156,83	130 156,83	130 156,83
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	122 560,00	0,00	148 402,00	148 402,00	148 402,00
731	Fiscalité locale	696 912,00	0,00	728 697,00	728 697,00	728 697,00
74	Dotations et participations (3)	806 447,73	0,00	711 397,00	711 397,00	711 397,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	80 109,92	0,00	85 531,00	85 531,00	85 531,00
Total des recettes de gestion courante		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00		0,00	0,00	0,00

TOTAL	1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 839 183,83
--	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	107 252,83	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	106 643,19	0,00	106 643,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	119 034,22	0,00	119 034,22
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	246 100,72	0,00	246 100,72
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		471 778,13	0,00	471 778,13

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	530 997,68
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 002 775,81
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	494 459,00		494 459,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	922 400,00		922 400,00
014	Atténuations de produits	39 175,00		39 175,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	220 507,00	0,00	220 507,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	55 390,00	0,00	55 390,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	9 636,00	9 636,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		97 616,83	97 616,83
Dépenses de fonctionnement – Total		1 731 931,00	107 252,83	1 839 183,83

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 839 183,83
--	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Hors chapitres opérations.

- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	48 241,15	0,00	48 241,15
13 Subventions d'investissement (reçues) (3)	532 088,79	0,00	532 088,79
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations		9 636,00	9 636,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021 Virement de la section de fonctionnement		97 616,83	97 616,83
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement – Total	580 329,94	107 252,83	687 582,77

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	315 193,04
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	1 002 775,81
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013 Atténuations de charges (8)	35 000,00		35 000,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70 Prod. services, domaine, ventes diverses	130 156,83		130 156,83
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72 Production immobilisée		0,00	0,00
73 Impôts et taxes (sauf 731)	148 402,00		148 402,00
731 Fiscalité locale	728 697,00		728 697,00
74 Dotations et participations (8)	711 397,00		711 397,00
75 Autres produits de gestion courante (8)	85 531,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77 Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78 Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79 Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total	1 839 183,83	0,00	1 839 183,83

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 839 183,83
--	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.
- (3) Hors recettes imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		764 042,45	78 338,29	0,00	393 439,84	393 439,84	0,00	393 439,84	471 778,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 438,73	37 237,57	0,00	81 796,65	81 796,65	0,00	81 796,65	119 034,22
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	434 054,95	41 100,72	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	205 000,00	246 100,72
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		659 493,68	78 338,29	0,00	286 796,65	286 796,65	0,00	286 796,65	365 134,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	104 548,77	0,00		106 643,19	106 643,19		106 643,19	106 643,19
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		104 548,77	0,00	0,00	106 643,19	106 643,19	0,00	106 643,19	106 643,19
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		764 042,45	78 338,29	0,00	393 439,84	393 439,84	0,00	393 439,84	471 778,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	530 997,68
---	-------------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	1 002 775,81
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		786 741,50	401 033,27	286 549,50	286 549,50	687 582,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 000,00	0,00	48 241,15	48 241,15	48 241,15
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		26 000,00	0,00	48 241,15	48 241,15	48 241,15
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		499 950,50	401 033,27	179 296,67	179 296,67	580 329,94
021	Virement de la section de fonctionnement	276 846,00		97 616,83	97 616,83	97 616,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	9 945,00		9 636,00	9 636,00	9 636,00
041	Opérations patrimoniales (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		286 791,00		107 252,83	107 252,83	107 252,83

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	0,00
---	-------------

Affectation au compte 1068 (8)	315 193,04
---------------------------------------	-------------------

Total des recettes d'investissement cumulées	1 002 775,81
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

- (2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).
- (4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).
- (8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL	764 042,45	78 338,29	0,00	393 439,84	393 439,84	0,00	393 439,84	471 778,13
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	225 438,73	37 237,57	0,00	81 796,65	81 796,65	0,00	119 034,22
2115	Terrains bâtis	21 320,00	19 754,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 754,00
212	Agencements et aménagements de terrains	40 000,00	5 000,00	0,00	10 750,00	10 750,00	0,00	15 750,00
2135	Installations générales, agencements	82 462,38	2 483,57	0,00	47 447,10	47 447,10	0,00	49 930,67
2152	Installations de voirie	10 000,00	10 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	15 000,00
2156	Matériel et outillage incendie, déf. civ	9 801,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2157	Matériel et outillage technique	0,00	0,00	0,00	11 267,55	11 267,55	0,00	11 267,55
2182	Matériel de transport	0,00	0,00	0,00	1 332,00	1 332,00	0,00	1 332,00
2183	Matériel informatique	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2184	Matériel de bureau et mobilier	42 739,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2188	Autres immobilisations corporelles	9 115,11	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	434 054,95	41 100,72	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	246 100,72
231	Immobilisations corporelles en cours	434 054,95	41 100,72	0,00	205 000,00	205 000,00	0,00	246 100,72
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		659 493,68	78 338,29	0,00	286 796,65	286 796,65	0,00	365 134,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	104 548,77	0,00	0,00	106 643,19	106 643,19	0,00	106 643,19
1641	Emprunts en euros	104 548,77	0,00	0,00	106 643,19	106 643,19	0,00	106 643,19

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		104 548,77	0,00	0,00	106 643,19	106 643,19	0,00	106 643,19	106 643,19
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		764 042,45	78 338,29	0,00	393 439,84	393 439,84	0,00	393 439,84	471 778,13
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		786 741,50	401 033,27	286 549,50	286 549,50	687 582,77
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
1313	Subv. transf. Départements	37 375,67	0,00	0,00	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	12 379,84	0,00	8 295,00	8 295,00	8 295,00
1322	Subv. non transf. Régions	57 032,00	57 032,00	0,00	0,00	57 032,00
1323	Subv. non transf. Départements	0,00	0,00	37 375,10	37 375,10	37 375,10
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	153 161,72	130 000,00	50 010,00	50 010,00	180 010,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	190 799,70	190 799,70	0,00	0,00	190 799,70
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	18 464,57	18 464,57	11 598,52	11 598,52	30 063,09
13462	Dotation de soutien à l'invest local	4 737,00	4 737,00	23 776,90	23 776,90	28 513,90
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		473 950,50	401 033,27	131 055,52	131 055,52	532 088,79
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	26 000,00	0,00	48 241,15	48 241,15	48 241,15
10222	FCTVA	10 000,00	0,00	38 241,15	38 241,15	38 241,15
10226	Taxe d'aménagement	16 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16449	Opérations de tirage ligne trésorerie	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		26 000,00	0,00	48 241,15	48 241,15	48 241,15
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		499 950,50	401 033,27	179 296,67	179 296,67	580 329,94
021	Virement de la section de fonctionnement	276 846,00		97 616,83	97 616,83	97 616,83
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 945,00		9 636,00	9 636,00	9 636,00
28041512	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	9 945,00		942,00	942,00	942,00
2804182	Autres org pub - Bât. et installations	0,00		8 694,00	8 694,00	8 694,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00		0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'ordre	286 791,00		107 252,83	107 252,83	107 252,83

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*RI 040 = DF 042*).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 062 877,09	0,00	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83
011	Charges à caractère général (3)	511 441,12	0,00	0,00	494 459,00	494 459,00	0,00	494 459,00	494 459,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	974 532,00	0,00		922 400,00	922 400,00		922 400,00	922 400,00
014	Atténuations de produits	39 009,00	0,00		39 175,00	39 175,00		39 175,00	39 175,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	214 871,00	0,00	0,00	220 507,00	220 507,00	0,00	220 507,00	220 507,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 739 853,12	0,00	0,00	1 676 541,00	1 676 541,00	0,00	1 676 541,00	1 676 541,00
66	Charges financières	35 075,97	0,00		55 390,00	55 390,00		55 390,00	55 390,00
67	Charges spécifiques (3)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	1 057,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		36 232,97	0,00	0,00	55 390,00	55 390,00		55 390,00	55 390,00
Total des dépenses réelles		1 776 086,09	0,00	0,00	1 731 931,00	1 731 931,00	0,00	1 731 931,00	1 731 931,00
023	Virement à la section d'investissement	276 846,00			97 616,83	97 616,83		97 616,83	97 616,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	9 945,00			9 636,00	9 636,00		9 636,00	9 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		286 791,00			107 252,83	107 252,83		107 252,83	107 252,83

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	1 839 183,83
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
013	Atténuations de charges (2)	65 990,85	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 470,00	0,00	130 156,83	130 156,83	130 156,83
73	Impôts et taxes (sauf 731)	122 560,00	0,00	148 402,00	148 402,00	148 402,00
731	Fiscalité locale	696 912,00	0,00	728 697,00	728 697,00	728 697,00
74	Dotations et participations (2)	806 447,73	0,00	711 397,00	711 397,00	711 397,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	80 109,92	0,00	85 531,00	85 531,00	85 531,00
Total des recettes de gestion des services		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	0,00
--	-------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	1 839 183,83
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		2 062 877,09	0,00	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83
011	Charges à caractère général (4)	511 441,12	0,00	0,00	494 459,00	494 459,00	0,00	494 459,00	494 459,00
602	Achats stockés - Autres approvisionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6042	Achats de prestations de services	57 000,00	0,00	0,00	42 199,00	42 199,00	0,00	42 199,00	42 199,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	7 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60612	Énergie - Électricité	59 667,20	0,00	0,00	55 000,00	55 000,00	0,00	55 000,00	55 000,00
60618	Autres fournitures non stockables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60621	Combustibles	34 500,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	3 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
60623	Alimentation	6 553,92	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	850,00	0,00	0,00	430,00	430,00	0,00	430,00	430,00
60631	Fournitures d'entretien	8 500,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	6 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	7 700,00	0,00	0,00	6 080,00	6 080,00	0,00	6 080,00	6 080,00
60636	Vêtements de travail	600,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6064	Fournitures administratives	3 170,00	0,00	0,00	2 550,00	2 550,00	0,00	2 550,00	2 550,00
6067	Fournitures scolaires	10 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	9 000,00
611	Contrats de prestations de services	117 000,00	0,00	0,00	130 000,00	130 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00
613	Locations	9 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
61521	Entretien terrains	55 000,00	0,00	0,00	45 000,00	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	23 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	4 500,00	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	3 500,00	0,00	0,00	6 500,00	6 500,00	0,00	6 500,00	6 500,00
6156	Maintenance	24 300,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6161	Multirisques	25 000,00	0,00	0,00	24 000,00	24 000,00	0,00	24 000,00	24 000,00
618	Divers	3 200,00	0,00	0,00	2 900,00	2 900,00	0,00	2 900,00	2 900,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	4 340,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 160,00	0,00	0,00	5 800,00	5 800,00	0,00	5 800,00	5 800,00
624	Transports biens, transports collectifs	17 900,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
625	Déplacements et missions	700,00	0,00	0,00	300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	14 500,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
627	Services bancaires et assimilés	250,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
62878	Remb. frais à des tiers	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	3 050,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	974 532,00	0,00		922 400,00	922 400,00		922 400,00	922 400,00
6218	Autre personnel extérieur	10 132,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	12 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
6411	Personnel titulaire	228 000,00	0,00		220 000,00	220 000,00		220 000,00	220 000,00
6413	Personnel non titulaire	436 900,00	0,00		420 000,00	420 000,00		420 000,00	420 000,00
6450	Charges sécurité sociale et prévoyance	282 000,00	0,00		258 000,00	258 000,00		258 000,00	258 000,00
6470	Autres charges sociales	5 500,00	0,00		1 400,00	1 400,00		1 400,00	1 400,00
014	Atténuations de produits	39 009,00	0,00		39 175,00	39 175,00		39 175,00	39 175,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	2 834,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
739211	Attribution de compensation	36 175,00	0,00		36 175,00	36 175,00		36 175,00	36 175,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	214 871,00	0,00	0,00	220 507,00	220 507,00	0,00	220 507,00	220 507,00
65311	Indemnités de fonction	59 500,00	0,00		62 000,00	62 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00
65313	Cotisations de retraite	2 600,00	0,00		3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
65315	Formation	600,00	0,00		1 150,00	1 150,00	0,00	1 150,00	1 150,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	50,00	0,00		55,00	55,00	0,00	55,00	55,00
6541	Créances admises en non-valeur	200,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	67 508,00	0,00		72 600,00	72 600,00	0,00	72 600,00	72 600,00
65561	Contrib fonds compens. ch. territoriales	16 561,00	0,00		8 700,00	8 700,00	0,00	8 700,00	8 700,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	1 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65741	Subv. de fonctionnement aux ménages	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	66 850,00	0,00		72 000,00	72 000,00	0,00	72 000,00	72 000,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		2,00	2,00	0,00	2,00	2,00
65888	Autres	2,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		1 739 853,12	0,00	0,00	1 676 541,00	1 676 541,00	0,00	1 676 541,00	1 676 541,00

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
66	Charges financières	35 075,97	0,00		55 390,00	55 390,00		55 390,00	55 390,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	34 075,97	0,00		40 390,00	40 390,00		40 390,00	40 390,00
6688	Autres	1 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00		15 000,00	15 000,00
67	Charges spécifiques (4)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	100,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	1 057,00			0,00	0,00		0,00	0,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	1 057,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		36 232,97	0,00	0,00	55 390,00	55 390,00		55 390,00	55 390,00
Total des dépenses réelles		1 776 086,09	0,00	0,00	1 731 931,00	1 731 931,00	0,00	1 731 931,00	1 731 931,00
023	Virement à la section d'investissement	276 846,00			97 616,83	97 616,83		97 616,83	97 616,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	9 945,00			9 636,00	9 636,00		9 636,00	9 636,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	9 945,00			9 636,00	9 636,00		9 636,00	9 636,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		286 791,00			107 252,83	107 252,83		107 252,83	107 252,83

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
013	Atténuations de charges (3)	65 990,85	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	48 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	17 990,85	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	126 470,00	0,00	130 156,83	130 156,83	130 156,83
70311	Concessions cimetières (produit net)	670,00	0,00	600,00	600,00	600,00
7032	Stationnement et location voie publique	15 000,00	0,00	19 906,83	19 906,83	19 906,83
7062	Redevances services à caractère culturel	900,00	0,00	500,00	500,00	500,00
7063	Redev.serv.à caractère sportif,loisirs	6 000,00	0,00	6 150,00	6 150,00	6 150,00
7066	Redevances services à caractère social	2 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	101 900,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	122 560,00	0,00	148 402,00	148 402,00	148 402,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	36 615,00	0,00	54 922,00	54 922,00	54 922,00
73221	FNGIR	8 480,00	0,00	8 480,00	8 480,00	8 480,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	27 465,00	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
73223	Fonds départ. DMTO pour com - 5000 hab.	50 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00	60 000,00
731	Fiscalité locale	696 912,00	0,00	728 697,00	728 697,00	728 697,00
73111	Impôts directs locaux	657 912,00	0,00	689 633,00	689 633,00	689 633,00
73141	Taxe sur la conso. finale d'électricité	39 000,00	0,00	39 064,00	39 064,00	39 064,00
74	Dotations et participations (3)	806 447,73	0,00	711 397,00	711 397,00	711 397,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	255 000,00	0,00	260 000,00	260 000,00	260 000,00
741121	DSR des communes	110 000,00	0,00	115 500,00	115 500,00	115 500,00
741127	DNP des communes	80 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	293,00	293,00	293,00
7473	Participation départements	106 280,00	0,00	43 244,00	43 244,00	43 244,00
74741	Participation communes membres du GFP	27 756,00	0,00	23 220,00	23 220,00	23 220,00
7478	Participation Autres organismes	190 000,00	0,00	190 247,00	190 247,00	190 247,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	21 441,00	0,00	21 893,00	21 893,00	21 893,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74836	Attrib. fonds départ. péréquat. de la TP	12 403,73	0,00	12 000,00	12 000,00	12 000,00
7484	Dotation de recensement	3 567,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	80 109,92	0,00	85 531,00	85 531,00	85 531,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
752	Revenus des immeubles	16 000,00	0,00	18 000,00	18 000,00	18 000,00
755	Dédits et pénalités	0,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
7573621	Subv.Fonct. BA/régies sans ps.morale	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75738	Autres	55 000,00	0,00	62 000,00	62 000,00	62 000,00
7574	Subv. fonc. perso., asso. et orga. privé	0,00	0,00	31,00	31,00	31,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	4 000,00	4 000,00	4 000,00
75888	Autres	4 109,92	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		1 898 490,50	0,00	1 839 183,83	1 839 183,83	1 839 183,83
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		0,00		0,00	0,00	0,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 248 851,73									
1641 Emprunts en euros (total)					2 248 851,73									
0044459/109682	Agence DEXIA CREDIT LOCAL	01/04/2012	01/04/2012	01/04/2013	148 851,73	F		3,880	3,880		A	C		A-1
0442149	Etablissement CREDIT FONCIER DE FRANCE	01/01/2006	01/01/2006	28/02/2006	1 000 000,00	F		3,750	3,838		T	X Echéance constante		A-1
18273	Agence CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	16/08/2018	25/08/2018	25/08/2018	800 000,00	V		0,850	2,330		T	P	O	A-1
20060092	Agence CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE	29/12/2006	15/01/2007	15/11/2007	300 000,00	F		4,140	4,139		A	C		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
178801E		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
18273		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
2006092		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
45044214992		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
LT 300000		01/01/2002	01/01/2002		0,00	F		0,000	0,000		X	X X	O	A-1
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					2 248 851,73									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 128 643,19					106 643,16	40 389,71	0,00	5 133,02
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 128 643,19					106 643,16	40 389,71	0,00	5 133,02
0044459/109682		0,00	A-1	62 674,43	7,25	F		3,880	7 834,30	2 431,77	0,00	1 595,85
0442149		0,00	A-1	379 001,10	6,83	F		3,838	48 272,80	13 538,99	0,00	1 136,88
18273		0,00	A-1	602 967,66	14,58	V		2,330	38 536,06	20 941,35	0,00	2 019,41
20060092		0,00	A-1	84 000,00	6,83	F		4,139	12 000,00	3 477,60	0,00	380,88
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
178801E		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
18273		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
20060092		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
45044214992		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
LT 300000		0,00	A-1	0,00	0,00	F		0,000	0,00	0,00	0,00	0,00

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		1 128 643,19					106 643,16	40 389,71	0,00	5 133,02

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
B1.3**

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	9	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 128 643,19	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE		Délibération du
	Biens de faible valeur- Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
		0	01/01/2000

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	106 643,19
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	106 643,19
Recettes réelles de fonctionnement	II	1 839 183,83
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	5,80

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		3,00	0,50	3,50	3,50	0,00	3,50
Adjoint administratif	C	2,00	0,50	2,50	2,50	0,00	2,50
Adjoint administratif principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		4,00	0,85	4,85	4,85	0,00	4,85
Adjoint technique	C	3,00	0,85	3,85	3,85	0,00	3,85
Adjoint technique principal 2eme classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
ATSEM principal 2eme classe	C	2,00	0,00	2,00	1,80	0,00	1,80
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
adjoint du patrimoine	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	0,61
adjoint d'animation	C	0,00	0,61	0,61	0,61	0,00	0,61
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		10,00	1,96	11,96	11,76	0,00	11,76

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE - BP - 2024

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT ($0,8 * 6 / 12$).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	-530 997,68	-530 997,68
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	322 694,98	322 694,98
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	315 193,04	315 193,04
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	0,00	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	315 193,04	315 193,04

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	106 643,19	106 643,19
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	155 493,98	155 493,98
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	364 043,83	364 043,83

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		106 643,19	I 106 643,19
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		106 643,19	106 643,19
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	106 643,19	106 643,19
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671		0,00	0,00
1672		0,00	0,00
1678		0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682		0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		0,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		155 493,98	III 155 493,98
Ressources propres externes de l'année (a)		48 241,15	48 241,15
10222	FCTVA	38 241,15	38 241,15
10226	Taxe d'aménagement (3)	10 000,00	10 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		107 252,83	107 252,83
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28041512	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	942,00	942,00
2804182	<i>Autres org pub - Bât. et installations</i>	8 694,00	8 694,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	97 616,83	97 616,83

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00		0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 05/04/2024

Présenté par Le Monsieur le Maire (1),

A Rexpoède, le 11/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal(2), réunie en session Ordinaire

A Rexpoède, le 11/04/2024

Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3).

BACK Jean-Bernard	
BERTHE Isabelle	
BERTHE Philippe	
BRONGNIART Bruno	
BROUTIN Doriane	
BUTAYE Jean-Jérôme	
CAMPEL Céline	
CLEENEWERCK Jean-Luc	
DASSONVILLE Amélie	
DEGROOTE Ludivine	
GRISOLET David	
HELSENS Aurélie	
LEMORT Angélique	
MOFFELEIN Chantal	
PITREL Anne-Marie	
POIDEVIN Etienne	
RYCKELYNCK Régine	
TERNOY Philippe	
VANTORRE Eric	

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Certifié exécutoire par Le Monsieur le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024, et de la publication le 15/04/2024

A Rexpoëde, le 12/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

ARRETE ET SIGNATURES

Présenté par le Monsieur le Maire,
A Rexpoëde, le 11/04/2024
Le Monsieur le Maire,

Nombre de membres en exercice : 19
Nombre de membres présents : 14
Nombre de suffrages exprimés : 18
VOTES : Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.

A Rexpoëde, le 11/04/2024

Date de convocation : 05/04/2024

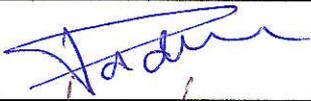
Les membres du Conseil Municipal



BACK Jean-Bernard	
BERTHE Isabelle	
BERTHE Philippe	
BRONGNIART Bruno	
BROUTIN Doriane	
BUTAYE Jean-Jérôme	
CAMPEL Céline	
CLEENEWERCK Jean-Luc	
DASSONVILLE Amélie	
DEGROOTE Ludivine	
GRISOLET David	
HELSENS Aurélie	
LEMORT Angélique	

MAIRIE DE REXPOEDE - COMMUNE REXPOEDE

ARRETE ET SIGNATURES

MOFFELEIN Chantal	
PITREL Anne-Marie	
POIDEVIN Etienne	
RYCKELYNCK Régine	
TERNOY Philippe	
VANTORRE Eric	

Certifié exécutoire par le Monsieur le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11/04/2024 et de la publication le 15/04/2024.

A Rexpoède, le 12/04/2024

DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-06

Adhésions et subventions
versées par la commune

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_06-DE



*Le onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Suite à la réception des différents dossiers de demandes de subventions, Monsieur le maire propose au conseil municipal l'attribution de subventions aux associations proposées en annexe.

Il y a lieu de délibérer pour fixer l'autorisation maximale de dépense concernant les subventions attribuées aux 14 associations pour l'année 2024, selon le détail repris en annexe. La subvention pourra être versées en plusieurs fois, sous réserve de justifier des sommes allouées avant de pouvoir percevoir le versement suivant.

De plus, il est proposé au conseil municipal de maintenir les adhésions à :

- L'amicale du personnel territorial de la CCHF : 55 € par adhérents actifs ou retraités
- Flandre verdoyante et fleurie : 0,07 € par habitant
- ADMR : 1 000 € pour l'année.

De même, l'OGEC de l'école Sainte Gertrude percevra un forfait communal de 525 € par enfants rexpœdois scolarisés. La commune participera également à hauteur de 3 032 € pour le voyage scolaire.

La coopérative de l'école Victor Hugo percevra une subvention maximale de 1 750 € afin de financer les sorties scolaires de l'année 2023-2024, soit un budget de 250 € par classe, sur présentation des justificatifs de sortie.

La paroisse pourra bénéficier d'un versement à hauteur de 2 850 €, pour l'entretien des bâtiments.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité

ATTRIBUE les subventions aux associations et les adhésions selon le détail en annexe pour un montant total de 72 000 €.

DIRE que les crédits sont inscrits au chapitre 65 du budget 2024

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-06
Adhésions et subventions
versées par la commune

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de **REXPOËDE**

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_06-DE



ANNEXE A LA DELIBERATION 2024-06

ASSOCIATION		Autorisation maximale de dépenses 2024
ARCHERS ST SEBASTIEN		500.00 €
ASR FOOT		4 000.00 €
ASR GYM ET DANSE		8 000.00 €
CLUB DES AINES		1 000.00 €
COMITES DES FETES		9 000.00 €
ECOLE DE MUSIQUE		6 000.00 €
FANFARE COMMUNALE		4 000.00 €
OGEC ST GERTRUDE	FORFAIT COMMUNAL 525 € par enfants rexpœdois x 39	20 475.00 €
Voyage SG	Tous les 2 ans	3 032.00 €
REXPRESSION		1 200.00 €
REXPODINGUE		600.00 €
ZANNEKIN		6 000.00 €
ARCHE MIA		600.00 €
REXPOEDE HISTOIRE(S) et PATRIMOINE RHP		400.00 €
SKULDA Compagnie Médiévale Fantastique		300.00 €



OBJET

D2024-07

Clés de répartition
analytique des dépenses
Page 1/2

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_07-DE



*Le onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Vu la délibération 2021-20 du 1er juillet 2021, par laquelle le conseil municipal a approuvé la mise ne place de clé de répartition analytique des dépenses entre le budget principal et le budget analytique,

Pour rappel, le coût réel de service se détermine eu égard :

- Aux charges et produits directement imputés au budget annexe, ceux-ci étant dissociables et identifiés comme 100% propres au centre social ;
- Aux charges et produits imputés partiellement au budget annexe, en fonction de leur affectation réelle au centre social ;
- Aux charges et produits imputés forfaitairement au budget annexe, selon les clés de répartition analytique des coûts définies infra ;

Vu l'exposé de Monsieur l'Adjoint aux finances,

Vu les règles de la comptabilité publique et les écritures comptables nécessaires à l'application des clés de répartition analytique,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal :

DECIDE d'actualiser les clés de répartition et de remplacer le tableau détaillé de la délibération 2021-20 citée supra, par le tableau ci-dessous :

OBJET
D2024-07
Clés de répartition
analytique des dépenses

Page 2/2

	Budget annexe LA PASSERELLE	CLES DE REPARTITION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT
	CHAP 011 charges à caractère général	
60611	Eau et assainissement	28%
60612	Energie - électricité	28%
60621	Combustibles	28%
611	Contrats prestations de services	
	<i>Copieurs</i>	50%
	<i>Informatique : prestations (serveur, antivirus, pare-feu, wifi ...) et maintenance</i>	50%
615221	Bâtiments publics (entretien)	28%
6132	Locations immobilières	70%
6156	Maintenance	50%
6161	Assurances multirisques	38%
6261	Frais d'affranchissement	30%
6262	Frais de télécommunication	30%
63512	Taxes foncières	38%
	CHAP 012 CHARGES DE PERSONNEL	
6331	Versement transport	60%
6336	Cotisations CNG, CG de la FPT	60%
6338	Autres impôts et taxes	60%
6411	Personnel titulaire	
	<i>Tous éléments de cotisation</i>	60%
6413	Personnel non titulaire	
	<i>Tous éléments de cotisation</i>	60%
6451	Cotisations URSSAF	60%
6453	Cotisations caisse de retraite	60%
6454	Cotisations ASSEDIC	60%
6455	Cotisations assurances personnel	60%
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	
	<i>ATIACL</i>	60%
6475	Médecine du travail	60%

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Le Maire,
Bruno BRONGNIART



DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-08

Autorisation d'ester en
justice

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal

de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_08-DE



*Le onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.*

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par lettre en date du 23/11/2023, le procureur de la République a l'avis d'audience à victime. Cette audience, du 3 avril 2024, devant le Tribunal correctionnel de Dunkerque fait suite à la plainte déposée (en avril 2022) par la commune à l'encontre de Monsieur Sébastien VIANE, pour destruction volontaire et dégradations d'arbres appartenant à la commune.

Il vous est donc proposé, à titre rétroactif :

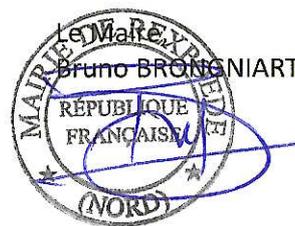
- D'autoriser M. le Maire à ester en justice dans l'instance ci-dessus rappelée ;
- De désigner comme avocat, Maître COLOMBANI Jacques- Louis, de la SELARL Colombani Avocats sise à Dunkerque, 4 rue Albert 1er (59140) pour représenter la commune dans cette affaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **AUTORISE** M. le Maire à ester en justice auprès du tribunal correctionnel, et dans le cadre de toutes les suites de cette affaire
- **DESIGNE** Maître COLOMBANI, avocat à du Barreau de Dunkerque pour défendre les intérêts de la commune dans cette instance.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.



DEPARTEMENT
du NORD

ARRONDISSEMENT
de DUNKERQUE

OBJET

D2024-09

Convention avec le Nord
sur implantation et
entretien de l'éclairage
public RD79

Date de convocation
5 avril 2024

Date d'affichage de la
convocation
5 avril 2024

Nombre de conseillers
en exercice
19

Nombre de présents
14

Nombre de votants
18

Extrait du Registre aux Délibérations

du Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE

Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_09-DE



Le **onze avril de l'an deux mil vingt-quatre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de REXPOËDE s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur **Bruno BRONGNIART**, à la suite de la convocation adressée le 5 avril 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la mairie, conformément à la loi.

Présents : Mesdames Ludivine DEGROOTE, Chantal MOFFELEIN, Isabelle BERTHE, Doriane BROUTIN, Angélique LEMORT, Anne-Marie PITREL, Régine RYCKELYNCK. Messieurs, Jean-Luc CLEENEWERCK, Jean-Bernard BACK, Philippe BERTHE, David GRISOLET, Etienne POIDEVIN, Eric VANTORRE.

Absents excusés et représentés : Madame Amélie DASSONVILLE a donné pouvoir à Madame Régine RYCKELYNCK, Madame Céline CAMPTEL a donné pouvoir à Madame Doriane BROUTIN, Madame Aurélie HELSENS a donné pouvoir à Monsieur Bruno BRONGNIART, Monsieur Jean-Jérôme BUTAYE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc CLEENEWERCK

Absent excusé : Philippe TERNOY

DELIBERATION

Convention avec le Département du Nord et le TE Flandre sur l'implantation de l'éclairage public et à son entretien ultérieur, le long de la RD79 dite "route de Bambecque", en agglomération

Monsieur le Maire expose :

Le Département du Nord a rédigé une convention tripartite entre la commune, le Territoire d'énergies Flandre et le Département pour préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières, dans le cadre de l'éclairage public implanté le long de la RD79 dite "route de Bambecque" en agglomération.

La convention précise les obligations du TE Flandre et de la commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des trois parties en présence.

Le département met à disposition le domaine public départemental pour les aménagements prévus et le TE Flandre assure la maîtrise d'ouvrage.

L'exploitation des ouvrages et leur entretien ultérieur seront assurés par le TE Flandre et la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le projet de convention joint en annexe ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et toute pièce y afférent.

Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.





CONV 23 RD 79 REXP SIECF EP 188

Commune de REXPOEDE

RD 79 dite « Route de Bambecque » du PR 19+0652 au PR 20+0133

En agglomération

CONVENTION

relative à l'implantation de l'éclairage public et à son entretien ultérieur

Entre :

Le Département du Nord, Hôtel du Département - 51 Rue Gustave Delory 59047 LILLE CEDEX, représenté par Monsieur le Président du Conseil Départemental, agissant pour le compte de celui-ci et désigné ci-après « le Département », en application de la délibération du Conseil Général n° DGA/EPI/DVI/03-28 des 24, 25 et 26 mars 2003

Le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre – Mairie d'Hazebrouck – BP 70189 – 59254 HAZEBROUCK, agissant pour le compte de celle-ci et désignée ci-après « le SIECF », représenté par son Président, en application de la délibération du Syndicat en date du *31 juillet 2020*

La Commune de Rexpoède, Mairie – 4, Place de la Mairie 59122 REXPOEDE, agissant pour le compte de celle-ci et désignée ci-après « la Commune », représentée par son Maire, en application de la délibération du Conseil Municipal en date du ...

VU le Code de la Voirie Routière ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2007 portant application du décret n°2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics ;

VU le décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations ;

VU le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;

VU le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 ;

VU l'arrêté de Monsieur le Président du Conseil Départemental n° AR-DAJAP/2023/1006 en date du 25 septembre 2023 accordant délégation de signature

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La présente convention entre le Département, le SIECF et la Commune a pour objet, d'une part, de préciser les conditions d'occupation du domaine public routier départemental et, d'autre part, de définir les modalités techniques, administratives et financières. Elle précise les obligations du SIECF et de la Commune en matière d'exploitation et d'entretien ainsi que les responsabilités des trois parties en présence.

ARTICLE 2 : Amiante et Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (H.A.P.)

Pour information, la dernière intervention de chaussée effectuée par le Département sur la RD 79 dite « Route de Bambecque » date de 2000 et a consisté à réaliser un béton bitumineux sur le revêtement existant entre les PR 19+0271 et 20+0147.

La RD 79 a fait l'objet de tests de recherche d'amiante et HAP au PR 19+0800 (Carotte DK19-179C du 7 novembre 2019). Ces derniers n'ont pas révélé de présence d'amiante dans les bétons bitumineux. Au sujet de la problématique HAP, les analyses ont confirmé un taux de 95,30 mg/kg (rapport AR-19-LK-228400-01 du 7 novembre 2019).

Dans ces conditions et ne prévoyant pas de travaux à court terme, le Département n'a pas prévu d'aller au-delà de cet examen bibliographique.

Le cas échéant, il est demandé au SIECF et à la Commune de transmettre le résultat des diagnostics réalisés au Département afin de compléter sa base de données routières.

ARTICLE 3 : Autorisation d'occupation et d'aménagement du domaine public routier départemental

Le Département met à la disposition du SIECF et de la Commune les emprises nécessaires afin que ceux-ci puissent mener à bien les aménagements envisagés sur la RD 79 dite « Route de Bambecque » du PR 19+0652 au PR 20+0133. Ils acceptent la mise à disposition des emprises sans réserve, dans l'état où elles se trouvent. Les aménagements qu'ils auront réalisés continueront de faire partie du domaine public routier départemental.

Le SIECF et la Commune sont autorisés à réaliser, sur les terrains mis à disposition, les travaux envisagés par la présente convention.

ARTICLE 4 : Maîtrise d'ouvrage et dispositions financières

La maîtrise d'ouvrage de l'ensemble de ces travaux est assurée par le SIECF qui financera la totalité de l'opération pour un montant total de 293 917, 85 € H.T.

ARTICLE 5 : Dispositions techniques

5-1 : Spécifications générales

Les travaux prendront en compte le Règlement de Voirie Interdépartemental 59-62 approuvé le 17 décembre 2014.

Le SIECF et la Commune se rapprocheront obligatoirement de l'Arrondissement Routier de Dunkerque pour l'implantation des dispositifs de signalisation réglementaire.

Ils feront leur affaire des déclarations d'intention de travaux, ainsi que des différentes démarches administratives pouvant les autoriser (arrêtés de restriction de circulation notamment). A noter que, conformément au règlement de voirie, un constat de réception des travaux devra être effectué.

La conformité de la signalisation et le bon état de la voirie peuvent être contrôlés à tout moment par le gestionnaire de la voirie.

5-2 : Spécifications techniques

5-2/1 : Signalisation temporaire des travaux

Pendant la période des travaux, le SIECF et la Commune devront signaler leur chantier en application des dispositions du Code de la Route et de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie - signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 n° EQU9201451A modifié et de l'instruction sur la signalisation routière prise pour son application.

5-2/2 : Prescriptions techniques

L'aménagement comprend :

Etude

- Le forfait études d'exécution : communications électroniques, branchement souterrain

RAT

- La mise en œuvre de 870 m de réseau électrique et de 55 unités de branchement électrique

Poteaux

- La fourniture et pose de 2 poteaux en béton armé – Effort 6,5 – Classe D – Hauteur 11 cm
- La dépose de 8 poteaux d'effort nominal inférieur ou égal à 10 Kn, de 3 poteaux bois et le recyclage de 3 poteaux bois

Lignes aériennes BT

- La dépose de 1150 m de conducteurs BT nus, de 20 compteurs
- La dépose de 20 CPA – réseau tendu sur poteau ou façade
- La reprise de 26 branchements aérien BT – Branchement monophasé et de 5 branchements aérien BT – Branchement triphasé

Terrassement pour les lignes souterraines

- Le forfait chantier par commande
- La mise en œuvre de 260 m de tranchées types avec réfections définitives – Voie départementale classe 2 – Largeur 0,35 m, de 230 m de tranchées – Largeur 0,45 m et de 130 m de tranchées – Largeur 0,60 m

- La mise en œuvre de 95 m de tranchées types avec réfections définitives – Trottoir enrobé – Largeur 0,35 m, de 50 m de tranchées types avec réfections définitives – Largeur 0,45 m et de 10 m de tranchées types avec réfections définitives – Largeur 0,60 m
- La mise en œuvre de 85 m de tranchées types avec réfections définitives – Pelouse ou terrain privé résidentiel – Largeur 0,35 m
- La dépose et repose de 20 m de bordures ou caniveau
- Le découpage de 150 m de trottoir et de 160 m de chaussée
- La mise en œuvre de 5 m³ de matériaux – béton
- La mise en œuvre de 8 m³ de matériaux – grave naturel 0/20 ou matériau recyclé, de 50 m³ de terre végétale et de 410 m² d'engazonnement
- La mise en œuvre de 560 m de fourreau TPC ø 63 extérieur et de 70 m ø 160 extérieur

Travaux sur lignes souterraines HTA et BT

- La mise en œuvre de 2 RAS (Remontée aéro-souterraine) sur poteau et de 6 RAS sur façade
- La dépose de 7 RAS basse tension
- La mise en œuvre de 3 jonctions BT – câbles de section égale à 240 mm²
- La reprise de 20 branchements aériens en souterrain mon ou triphasé
- La fourniture et pose de 2 coffrets CIBE pour branchement monophasé 60 ou 90A, de 2 bornes CIBE pour branchement monophasé 60 ou 90A, de 11 armoires 12 plages
- La mise en œuvre de 27 branchements triphasé 35 mm² (3 phases + neutre), de 25 câbles 4 conducteurs de section comprise entre 50 et 160 mm², de 3 conducteur de section comprise entre 50 et 240 mm²
- La mise en œuvre de 3 raccordements dans coffrets existants – supérieures à 50 mm² et inférieures ou égales à 150 mm²
- La dépose et repose de 2 coffrets de comptage

Conducteurs

- La mise en œuvre de 470 m de conducteurs BT souterrains en aluminium – 3 x 35 mm² + 35 mm², de 545 m de conducteurs – 3 x 150 mm² + 70 mm², de 90 m de conducteurs – 2 x 240 mm² + 05 mm², de 280 m de conducteurs isolés BT assemblées en faisceaux tendus sur poteau ou façade – 2 x 70 mm² + 70 mm², de 280 m de conducteurs posés sur façade – 2 x 16 mm², de 170 m de conducteurs – 2 x 25 mm² et 80 m de conducteurs – 4 x 25 mm²

Communication électronique

RAT

- La mise en œuvre de 180 m de RAT réseau communication électronique et de 8 m de branchement communication électronique

Installations de communications électroniques

- La mise en œuvre de 250 m de fourreau de communication électronique – PVC 45 mm, de 3 chambres de tirage avec dispositif de fermeture de classe G250 kN – L2T (116x38x60), de 2 regards 30 x 30 et de 2 PV tampons fonte

Eclairage public

- La mise en œuvre de 620 m de RAT réseau d'éclairage public, de 19 RAT points lumineux avec photographie lumineuse ou candélabre, de 2 RAT armoires d'éclairage avec photographie et schéma électrique
- Le forfait certificat contrôle éclairage public

Conducteurs

- La mise en œuvre de 440 m de câbles EP U 1000 R2V (cuivre) – 4 x 6 mm², de 440 m de câbles de terre, de 105 m de câble EP U 1000 R2V (cuivre) – 3 x 2,5 mm², de 12 raccordements CPA, de 55 m de câblages de pilotage
- La fourniture de 2 armoires éclairage public polyester, de 2 tableaux de commande à deux départs, de 4 disjoncteurs différentiels 300 Ma

- La dépose de 2 coffrets d'éclairage public et de 2 tableaux d'éclairage public, de 19 coffrets de protection, d'1 dispositif de gradation éclairage led – forfait installation, de 18 dispositifs de gradation éclairage led par point lumineux supplémentaire à commander
- La mise en œuvre de 4,4 m³ d'un massif en béton
- La fourniture et pose de 11 mâts en acier thermolaqué 5m, de 19 lanternes 4 faces modernisés, de 8 crosses romance, de 4 fournitures de kits illumination avec différentiel 30 mA – sur mural, de 4 kits illumination avec différentiel 30 mA – sur candélabre
- La dépose de 15 foyers d'éclairage public
- La dépose de 360 de câblage aérien existant

Prescriptions techniques de l'Arrondissement Routier de Dunkerque

Le raccordement de la nouvelle borduration sur la chaussée existante se fera sur une largeur permettant une pente transversale de chaussée égale à 2,5% avec un minimum de 0,50 ml et une épaisseur de 0,05 m, précédée par une découpe sur 0,05 m de profondeur. Ce raccordement sera complété d'un joint à l'émulsion de bitume.

Le raccordement à la chaussée sera complété d'un joint à l'émulsion de bitume.

Tranchée en biais

Travaux essentiellement en trottoir avec 2 traversées de chaussée

- Observations particulières

En cas de démontage des dispositifs, une réception de remise en état du domaine public devra être effectuée.

ARTICLE 6 : Entretien, exploitation et responsabilités

L'exploitation des ouvrages et leur entretien ultérieur seront assurés par le SIECF et la Commune dès leur réalisation, dans le respect des normes édictées par le Règlement de Voirie consultable sur le site Internet du Département.

Si un tiers est en cause, il revient à la Commune de déposer plainte auprès des Forces de l'Ordre.

6-1 : Les aménagements concernés sont :

Éclairage public

Dès la mise en service de l'éclairage public, l'exploitation et leur entretien ultérieur, leur maintenance) seront assurés par le SIECF.

Il s'engage à entretenir cet/ces équipement(s) sous son entière responsabilité en prenant toutes les mesures de sécurité nécessaires concernant :

- les incidents ou accidents sur le réseau ou l'installation
- la maintenance des installations
- le remplacement du matériel et notamment des ampoules usagées.

Si un tiers est en cause, il revient au SIECF de déposer plainte auprès des Forces de l'Ordre.

L'abonnement au fournisseur d'électricité de son choix et les consommations d'énergie sont à la charge de la Commune.

6-3 : En cas de dommages au domaine public routier départemental lors des travaux d'entretien, le SIECF et la Commune s'engagent à :

- en assumer la responsabilité pleine et entière ;
- garantir le Département de toute indemnisation ou de toute condamnation résultant d'un défaut d'entretien des aménagements visés ci-dessus ;
- faire son affaire personnelle de tout litige ;
- souscrire toute assurance en cette matière de sorte que le Département ne soit pas recherché en responsabilité de ce fait.

6-4 : En cas de carence du SIECF et/ou de la Commune, le Département, après mise en demeure, dans un délai de 15 jours calendaires, sans délai si la sécurité des usagers est menacée, se réserve le droit de :

- remédier aux défauts d'entretien ;
- prendre les mesures d'entretien qui s'imposent, aux frais et risques de celle-ci.

6-5 : En cas de résiliation de la présente convention, le SIECF et la Commune sont tenus de remettre les lieux dans leur état primitif dans le délai d'un mois à compter de la date de résiliation. En cas d'inexécution de cette obligation de remise en état des lieux et après mise en demeure restée infructueuse, le Département procédera, aux frais du SIECF et de la Commune, au démontage des installations.

ARTICLE 7 : Modifications ultérieures

7-1 : Toute modification souhaitée par le SIECF et la Commune sur les équipements réalisés devra faire l'objet d'un avenant à la présente convention.

Les travaux ne pourront démarrer qu'après la signature dudit avenant par les représentants respectifs du Département, du SIECF et de la Commune dûment habilités par leur organe délibérant.

7-2 : Le Département se réserve le droit de déplacer les ouvrages décrits dans la présente convention dès lors que les travaux de voirie s'avèreront nécessaires.

ARTICLE 8 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa notification au SIECF et à la Commune et lui donne l'autorisation d'entreprendre des travaux, leur réalisation ne pouvant excéder **une durée de vingt-quatre (24) mois**. A défaut, cette convention sera frappée de caducité à l'issue de ce délai.

Elle demeure valable jusqu'à la disparition des équipements, est délivrée à titre gratuit et ne confère aucun droit réel au SIECF et à la Commune.

Elle peut être résiliée à tout moment, pour des raisons de gestion de voirie, sans qu'il puisse résulter, pour cette dernière, de droit à indemnité.

Les droits des tiers demeurent réservés.

ARTICLE 9 : Litiges

Tout litige dans l'application de la présente convention relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lille.

Fait à Lille, le
Est validée la présente convention
Pour le Président du Conseil Départemental
Le Responsable de l'Arrondissement Routier
de Dunkerque

Alexandre ROUSSEAU

Fait à Hazebrouck, le 17/01/2024

Le Vice-Président
Jean-Luc Cleenewerck



Fait à Rexpoëde le 12/04/2024

Le Maire



Bruno BRONGNIART



Envoyé en préfecture le 18/04/2024

Reçu en préfecture le 18/04/2024

Publié le

ID : 059-215904996-20240411-D2024_09-DE

